

Projet de création d'un poste électrique 225 000/20 000 volts

Rocbaron (83)

Evaluation Simplifiée des Incidences

SITE NATURA 2000 :
ZONE SPECIALE DE CONSERVATION FR9301608
**« MONT CAUME – MONT FARON – FORET DOMANIALE DES
MORIERES »**

Réalisée pour le compte de

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Chef de projet

David JUINO
06 60 40 65 98
d.juino@ecomед.fr

Approbation

Silke HECKENROTH

Référence bibliographique à utiliser

ECO-MED 2019 – Evaluation Simplifiée des Incidences du Projet de création d’un poste électrique 225 000/20 000 volts – ENEDIS – Rocbaron (83) – 24 p.

Suivi de la version du document

17/03/2020 – Version 1
23/01/2020 – Version 2

Porteur du projet

Nom de l’entreprise : ENEDIS
Adresse de l’entreprise : 34 place des Corolles
COURBEVOIE - 92079 Paris - La Défense Cedex
Contact Projet : Cyril BOUILLET
Coordonnées : 06.98.33.80.87 / cyril-c.bouillet@enedis.fr

Equipe technique ECO-MED

Maxime AMY – Ornithologue
Sébastien CABOT – Ornithologue
Roland DALLARD - Ornithologue
Jérémy MINGUEZ – Entomologiste
Alexandre CREGU - Entomologiste
Soline QUASTANA – Chef de Projet
David JUINO – Botaniste, Chef de projet
Julien VIGLIONE - Faunisticien généraliste
Sandra DERVAUX – Mammalogue
Erwann THEPAUT – Mammalogue
Marine PEZIN – Hépatologue/Batrachologue
Vincent FRADET – Hépatologue/Batrachologue
Sandrine ROCCHI – Géomaticienne

Le présent rapport a été conçu par l’équipe ECO-MED et a été soumis à l’approbation de Silke HECKENROTH.

Table des matières

Préambule	5
1. Description du projet	6
1.1. Coordonnées du porteur de projet.....	6
1.2. Localisation du projet	6
1.3. Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000 local	7
1.4. Nature et description du projet	9
2. Etat des lieux	11
2.1. Méthodologie employée.....	11
2.2. Périmètres à statut	11
2.3. Usage actuel de la zone d'étude	13
2.4. Milieux naturels présents	13
3. Présentation de la ZSC FR9301608 « Mont Caume – mont Faron – forêt domaniale des Morières » et approche fonctionnelle entre le site Natura 2000 et la zone d'étude	17
3.1. Habitats naturels Natura 2000 (DH1) listés au FSD de la ZSC FR9301608 « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières ».....	17
3.2. Espèces Natura 2000 (DH2) listées au FSD de la ZSC FR9301608 « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières »	18
3.3. Autres espèces importantes de faune et de flore listées au FSD de la ZSC FR9301608 « Mont Caume – mont Faron – forêt domaniale des Morières ».....	19
4. Autres espèces à enjeu avérées	20
5. Incidences du projet sur le réseau Natura 2000 local	21
5.1. Destruction ou détérioration des habitats naturels ou des habitats d'espèces Natura 2000 du site évalué.....	21
5.2. Destruction ou perturbation des espèces Natura 2000 du site évalué	21
5.3. Destruction ou perturbation des autres espèces importantes de faune et de flore du site Natura 2000 évalué.....	22
5.4. Destruction ou perturbation des autres espèces à enjeu avérées	22
5.5. Altération des continuités et des fonctionnalités écologiques.....	22
6. Recommandations	23
7. Conclusion sur les incidences	28

Table des cartes

Carte 1 :	Secteur d'étude.....	6
Carte 2 :	Zone d'étude.....	7
Carte 3 :	Réseau Natura 2000 local	8
Carte 4 :	Plan de masse du projet.....	9
Carte 5 :	Zonages d'inventaires écologiques	12
Carte 6 :	Habitats naturels – Classification EUNIS	15
Carte 7 :	Habitats naturels d'intérêt communautaire – Classification EUR28.....	16

Préambule

Dans le cadre d'un projet de création d'un poste électrique 225 000/20 000 volts sur la commune de Rocbaron (83), le bureau d'études ECO-MED a été missionné par ENEDIS afin de réaliser une **Evaluation Simplifiée des Incidences** (ESI) Natura 2000.

Cette évaluation porte sur le site Natura 2000 suivant :

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9301608 « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières ».

Ce périmètre est reconnu sur le plan européen dans le cadre du réseau Natura 2000. Ce site a été désigné pour la conservation de 25 habitats naturels, d'une espèce de plante, de quatre espèces d'insectes, de deux espèces de poissons et d'onze espèces de mammifères Natura 2000.

Dans ce contexte, le bureau d'études ECO-MED, spécialisé dans l'expertise écologique et le conseil appliqués à l'aménagement du territoire et à la mise en valeur des milieux naturels, a mobilisé une équipe de 13 experts sous la coordination de Soline QUASTANA en 2017 et de David JUINO en 2018/2019.

Le présent document constitue l'Evaluation des Incidences, version simplifiée du projet au titre de l'art. L.414-4 du Code de l'Environnement.

1. DESCRIPTION DU PROJET

1.1. Coordonnées du porteur de projet

Nom (personne morale) : ENEDIS (Cyril BOUILLET)

Commune et département : ROCBARON – Var

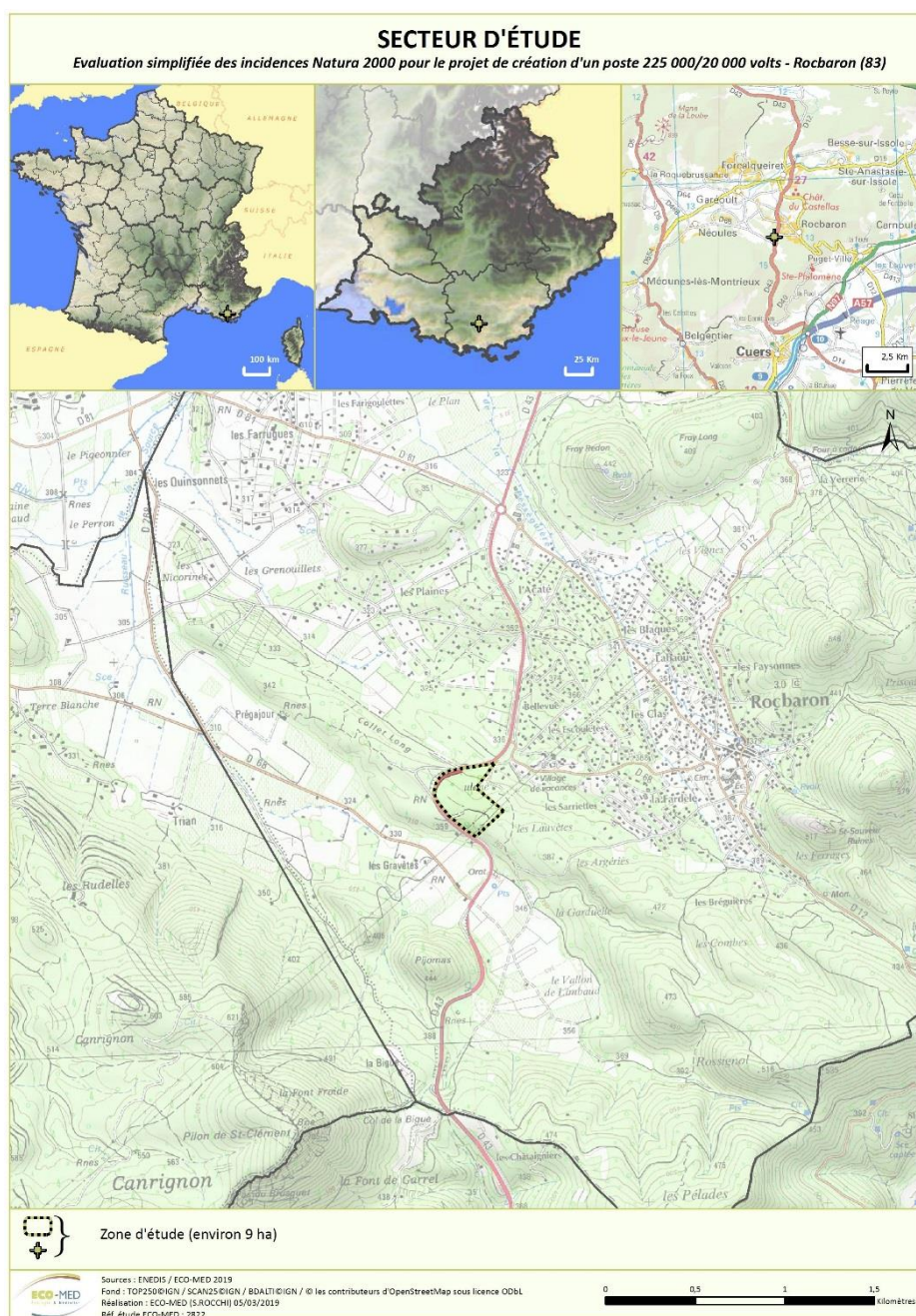
Adresse : 34 place des Corolles COURBEVOIE - 92079 Paris La Défense Cedex

Téléphone : 06.98.33.80.87

Nom du projet : Projet de création d'un poste électrique 225 000/20 000 volts

1.2. Localisation du projet

La zone de projet d'environ 9 ha se trouve au sud-ouest de la commune de Rocbaron à l'est de la départementale D43 à proximité du centre urbain.



Carte 1 : Secteur d'étude



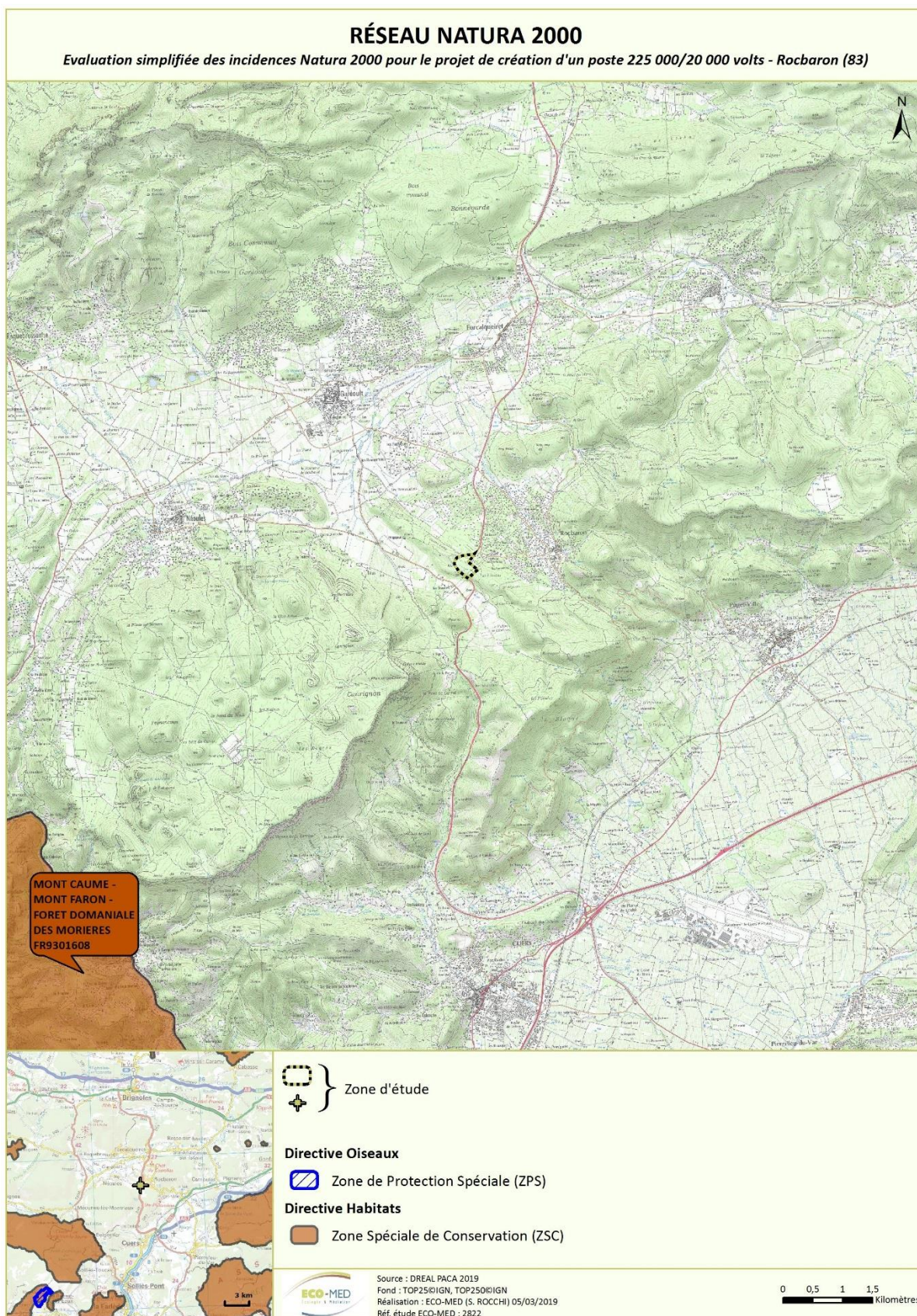
Carte 2 : Zone d'étude

1.3. Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000 local

La zone d'étude concernée par le projet, **d'une surface de 9 ha environ**, est située à :

- 7,8 km de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9301608 « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières ».

Cette ZSC FR9301608 a été désignée pour la conservation de 25 habitats naturels d'intérêt communautaire, une espèce de plante, deux espèces de poissons, quatre espèces d'insectes et onze espèces de chauves-souris.



Carte 3 : Réseau Natura 2000 local

1.4. Nature et description du projet

Le projet consiste en la création d'un poste électrique 225 000/20 000 volts au plus près des lignes HT présentes à l'est de la zone d'étude, d'une piste d'accès ainsi qu'un pylône et deux bassins. Après une étude préliminaire sur plusieurs zonages (Les Gravètes 1 & 2, La Verrerie et La Poulane), le choix d'implantation sur la zone de " La Poulane" a été validé en réunion plénière de concertation le 13 novembre 2018 en sous-préfecture de Brignoles.



Carte 4 : Plan de masse du projet

Présence d'éclairages nocturnes	Non	-
Défrichage et coupe d'arbres	Oui (2,5 ha)	La seule essence concernée est le Chêne vert.
Présence de milieux aquatiques ou humides	Non	-
Durée prévisible et période envisagée	2 ans de travaux diurnes	-
Rejet, connexion aux réseaux, stockage de gravats	Non	Aucun stockage sur le terrain
Coût du projet	6 400 000 €	-

2. ETAT DES LIEUX

1.5. Méthodologie employée

Le travail d'ECO-MED s'est basé à la fois sur les plans et les descriptifs du projet fournis par ENEDIS ainsi que sur l'analyse de la base de données d'ECO-MED et les données du FSD (Formulaire Standard de Données) du site Natura 2000 concerné. Douze experts ont visité la zone d'étude.

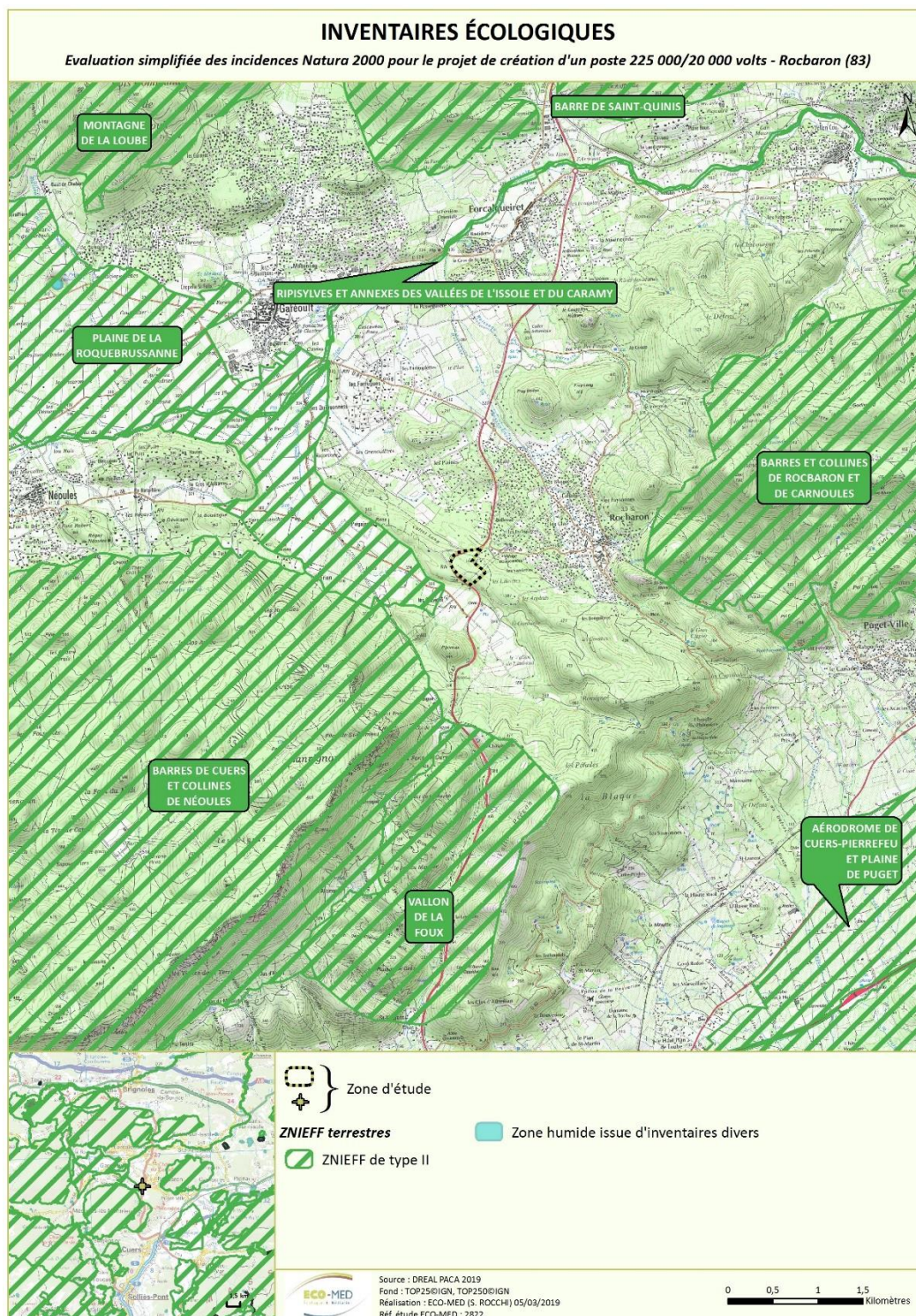
Cette évaluation a permis de réaliser une cartographie des habitats et d'évaluer les potentialités de présence d'habitats et d'espèces Natura 2000 afin de statuer sur les incidences du projet sur le réseau Natura 2000 local. Le lien écologique fonctionnel entre la zone d'étude et le réseau Natura 2000 local a également été analysé.

Groupe étudié	Expert	Date des prospections	Nombre de passages	Terrain	Rédaction
Flore / Habitats naturels	David JUINO	17 mars 2017 15 juin 2017 06 juillet 2017 22 mars 2018 17 mai 2018	5 passages diurnes	X	X
Zones humides	Noël SANCHEZ	23 mars 2018	1 passage diurne	X	-
Insectes	Jérémy MINGUEZ	20 juillet 2017	1 passage diurne et nocturne	X	-
	Alexandre CREGU	18 mai 2018	1 passage diurne	X	-
Reptiles/Amphibiens	Vincent FRADET	26 avril 2018	1 passage diurne	X	-
	Marine PEZIN	21 mai 2018	1 passage diurne	X	-
Ornithologie	Maxime AMY	17 mars 2017	1 passage diurne	X	-
	Sébastien CABOT	19 avril 2018	1 passage diurne	X	-
	Roland DALLARD	08 mai 2018	1 passage diurne	X	-
Reptiles / Oiseaux	Julien VIGLIONE	15 juin 2017	1 passage diurne	X	-
Mammifères	Sandra DERVAUX	05 septembre 2017 (D+N)	1 passage diurne et nocturne	X	-
	Erwann THEPAUT	30 mai 2018	1 passage diurne et nocturne	X	-

1.6. Périmètres à statut

Type	Nom du site	Projet situé au sein du site
Réserve Naturelle Nationale	-	Non
Réserve Naturelle Régionale	Sainte Baume	Non
Parc National	-	Non
Arrêté de Protection de Biotope	-	Non
Site Classé	-	Non
Site Inscrit	-	Non
Projet d'Intérêt Général	-	Non
Parc Naturel Régional	-	Non
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique	ZNIEFF de type II n°83173100 « Plaine de la Roquebrussane »	Non
	ZNIEFF de type II n°83171100 « Barres de Cuers et collines de Néoules »	Non
	ZNIEFF de type II n°83172100 « Vallon de la Foux »	Non

Type	Nom du site	Projet situé au sein du site
	ZNIEFF de type II n°83176100 « Barres et collines de Rocbaron et Carnoules »	Non
Réserve de Biosphère	-	Non
Site RAMSAR	-	Non
Plan National d'Actions	-	Non



1.7. Usage actuel de la zone d'étude

Aucun usage actuel n'a été identifié sur la majeure partie de la zone d'étude.

Usage	Présence dans la zone d'étude
Pâturage / fauche	Non
Chasse	Non
Pêche	Non
Sports & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre, etc.)	Non
Agriculture	Non
Sylviculture	Non
Décharge sauvage	Non
Perturbations diverses (inondation, incendie, etc.)	Non
Cabanons	Non

1.8. Milieux naturels présents

La zone d'étude se situe à l'interface entre le milieu naturel et le milieu urbain au sud-ouest de la commune de Rocbaron. Enclavée dans un lacet de la route départementale 43 et une ligne à haute tension, elle se compose dans sa majorité d'un boisement de Chêne vert (*Quercus ilex*) dont la partie bordant la route est traitée pour la DFCI et présente un sous-bois clair. Le reste du boisement présente un sous-bois très dense du fait de la densité des individus de chêne. Ce boisement est rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire 9340 « Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* ». De plus, il est à noter à l'est de la zone d'étude à la faveur de l'entretien sous les lignes HT, la présence de garrigue offrant quelques milieux ouverts à la flore et à la faune locale.

Ainsi, hormis les zones entretenues pour des raisons de sécurité (Bande DFCI et entretien sous les lignes HT), la dynamique de la végétation s'oriente vers la fermeture du milieu par l'évolution de la strate arborescente.



Chênaie traitée pour la DFCI



Chênaie verte



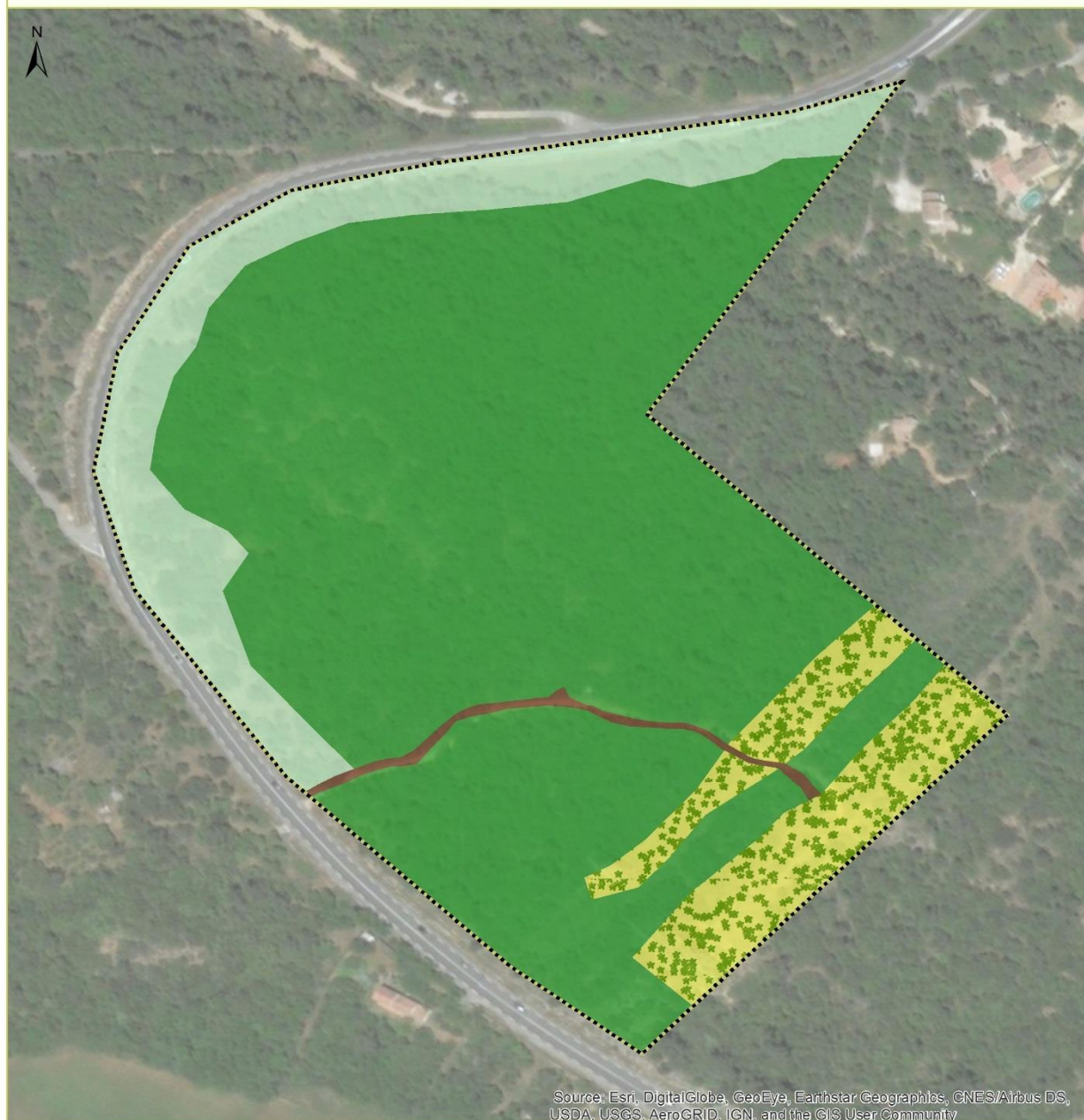
Piste dans le boisement de Chêne vert



Layon sous les lignes HT

HABITATS NATURELS - CLASSIFICATION EUNIS

Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000 pour le projet de création d'un poste 225 000/20 000 volts - Rocbaron (83)



Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, Earthstar Geographics, CNES/Airbus DS, USDA, USGS, AeroGRID, IGN, and the GIS User Community

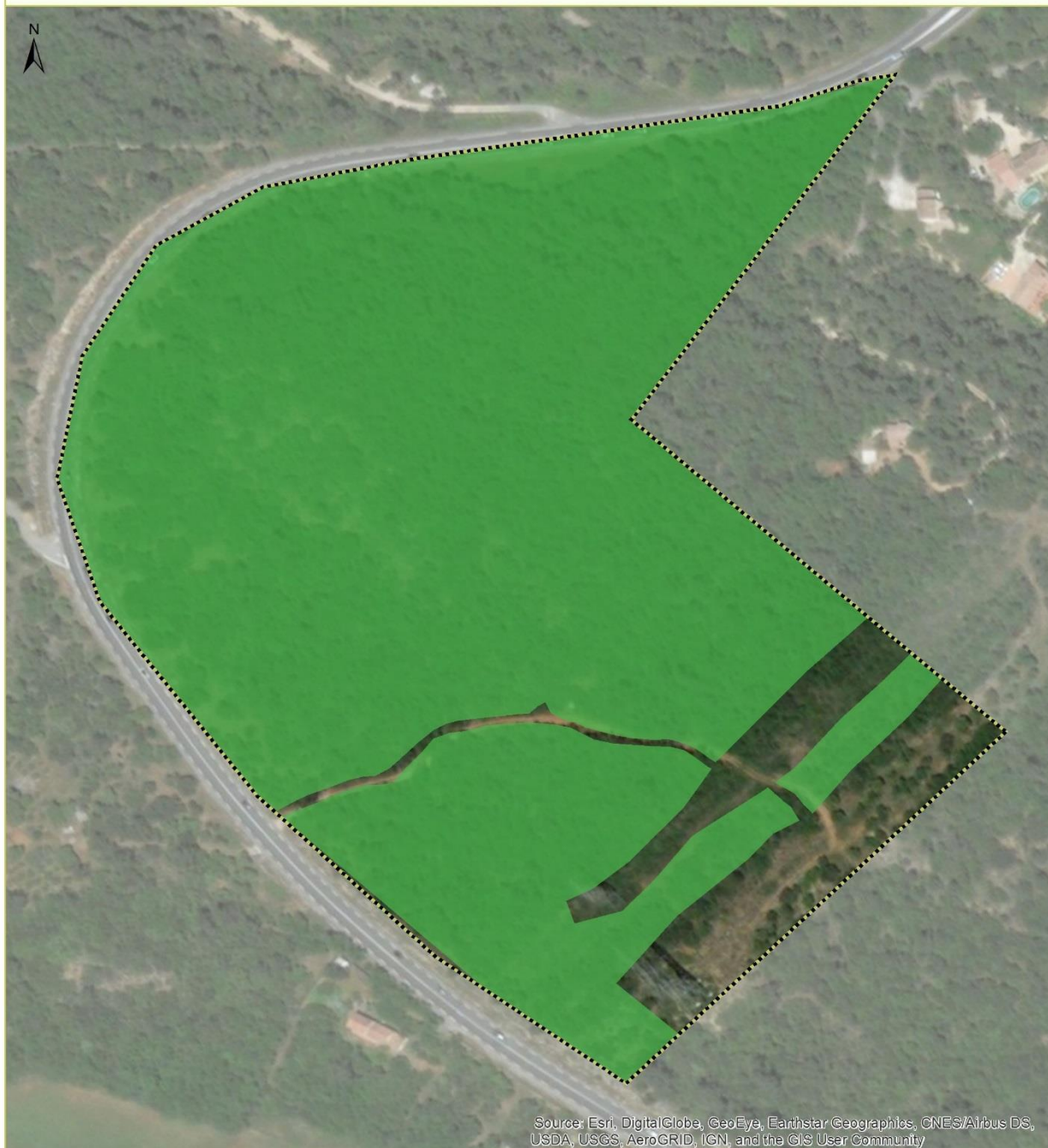
Code EUNIS - Intitulé

- | | |
|--|--|
| E5.13 - Zones rudérales | G1.71 x G3.74 - Boisement mixte de Chênes pubescents et de Pins d'Alep |
| FB.41 - Vignobles traditionnels | G2.12 - Boisement de Chênes verts |
| F6.1 - Garrigues | G2.12 x E1.53 - Boisement de Chênes verts entretenus |
| G1.71 x E5.13 - Boisements de Chênes pubescents entretenus | I1.52 - Friches |
| | J4 - Pistes |
| | Zone d'étude |


Carte 6 : Habitats naturels – Classification EUNIS


HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - LA POULANE (EX R5)

Projet de création d'un poste électrique 225 000/20 000 volts - Rocbaron (83)



Code EUR 28 - Intitulé

 9340 - Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia

 Zone d'étude



Sources : CEREG / D. JUINO - ECO-MED 2019
Fond : World Map Imagery*ESRI
Réalisation : ECO-MED 08/03/2019
Réf. ECO-MED : 2822

0 25 50 75
Mètres

Carte 7 : Habitats naturels d'intérêt communautaire – Classification EUR28

3. PRESENTATION DE LA ZSC FR9301608 « MONT CAUME – MONT FARON – FORET DOMANIALE DES MORIERES » ET APPROCHE FONCTIONNELLE ENTRE LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE

Consultation du FSD sur le site de l'INPN le : 05/03/2019

Surface : 11 304 ha

Dates de désignation : 31/12/1998 (pSIC), 19/07/2006 (SIC) et 06/06/2014 (ZSC)

Mise à jour : 10/03/2016

État du DOCOB : DOCOB établi et mis à jour en avril 2017

Description du site

Gorges calcaires et zones karstiques.

Vulnérabilité

Les incendies (zones boisées) et la fréquentation touristique (risque de dérangement et de destruction des habitats de chiroptères) présentent de sérieuses menaces pour la conservation du site. En périphérie, pression de l'urbanisation et des aménagements (carrières).

Qualité et importance

Ce site présente un grand intérêt biologique et écologique, avec notamment une forêt domaniale (des Morières) bien conservée. Les crêtes et autres biotopes rupestres accueillent l'association endémique toulonnaise à Choux de Robert et Alysse épineuse, et des éboulis à Sabline de Provence (endémique). Les gorges calcaires et les zones karstiques constituent un réseau d'habitats, notamment pour plusieurs espèces de chiroptères d'intérêt communautaire.

1.9. Habitats naturels Natura 2000 (DH1) listés au FSD de la ZSC FR9301608 « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières »

Type d'habitat		Code – Nom de l'habitat	Représentativité
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs	8130 – Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	A
		8210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	A
		8220 – Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	C
		8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	A
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation	91B0 – Frênaie thermophiles à <i>Fraxinus angustifolia</i>	C
		9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	B
		92A0 – Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	A
		92D0 – Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)	A
		9320 – Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	A
		9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	A
		9380 – Forêts à <i>Ilex aquifolium</i>	A
9540 - Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	B		

Type d'habitat		Code – Nom de l'habitat	Représentativité
		9580 – Bois méditerranéens à <i>Taxus baccata</i>	A
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : friche	4090 – Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	C
		5210 – Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	B
		6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	C
		6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	A
		6220 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> *	A
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide	3140 – Eaux oligotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	D
		3260 – Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitans</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	C
		3290 – Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	C
		6420 – Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	C
		6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	C
		6510 – Prairies maigres de fauches de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	C
		7220 – Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)	A

*Habitats prioritaires : habitats en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Légende :

REPRESENTATIVITE	
A	Excellente
B	Bonne
C	Significative
D	Présence non significative

1.10. Espèces Natura 2000 (DH2) listées au FSD de la ZSC FR9301608 « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières »

Groupe biologique	Nom	Statut biologique et effectif dans la ZSC	Population	Présence avérée ou potentielle dans la zone d'étude	Lien intra-populationnel	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, etc.)
Plantes	Sablina de Provence (<i>Arenaria provincialis</i>)	Sédentaire/Reproduction/Concentration/Hivernage	C	-	-	Absence de l'habitat d'espèce.

Insectes	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Sédentaire	C	Avérée	Nul	Présence de l'espèce dans les milieux ouverts sous les lignes HT.
	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Sédentaire	C	Avérée	Nul	Présence de l'espèce au sein du boisement.
	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Sédentaire	C	-	-	-
	Echaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	Sédentaire	C	-	-	-
Poissons	Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	Sédentaire	C	-	-	Absence d'habitat favorable à l'espèce.
	Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	Sédentaire	C	-	-	Absence d'habitat favorable à l'espèce.
Mammifères	Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Migrateur (Concentration et hivernage)	C	Avérée	Très faible	En transit et en chasse.
	Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Migrateur (Concentration et hivernage)	C	Potentielle	Faible	En transit et en chasse.
	Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	Migrateur (Concentration)	C	-	-	-
	Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	Migrateur (Concentration)	C	Potentielle	Faible	En transit et en chasse.
	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Migrateur (Concentration)	C	Potentielle	Faible	En transit, en chasse, voire en gîte temporaire.
	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	Migrateur (Concentration)	C	Potentielle	Faible	Transit et chasse.
	Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>)	Migrateur (Concentration)	C	-	-	-
	Murin à oreilles échanquées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Migrateur (Concentration)	C	-	-	-
	Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	Migrateur (Concentration)	C	-	-	-
	Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Migrateur (Concentration)	C	Potentielle	Faible	Transit et chasse.
	Loup gris (<i>Canis lupus</i>)	Migrateur (Concentration)	C	-	-	-

Légende :

Population (taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport à la taille des populations présentent sur le territoire national)	
A	100 ≥ p > 15 %
B	15 ≥ p > 2 %
C	2 ≥ p > 0 %
D	Non significative

1.11. Autres espèces importantes de faune et de flore listées au FSD de la ZSC FR9301608 « Mont Caume – mont Faron – forêt domaniale des Morières »

Aucune autre espèce importante n'est citée au FSD.

4. AUTRES ESPECES A ENJEU AVEREES

Au sein de la zone d'étude :



Invertébrés ou insectes

Concernant les insectes, une espèce à enjeu local de conservation modéré est avérée, la **Zygène cendrée** (protection nationale). Une espèce à enjeu faibles est avérée la **Zygène des Panicauds**.



Reptiles

Au total, quatre espèces de reptiles ont été avérées au sein du secteur de « La Poulane ». Parmi ces espèces, une présente un enjeu modéré de conservation, le **Seps strié**. La mosaïque d'habitats de milieux semi-ouverts présents au sein de la zone d'étude permet au Seps strié de trouver les conditions nécessaires pour réaliser la totalité de son cycle de vie. Deux espèces sont jugées fortement potentielles, l'**Orvet de Veronne** et la **Couleuvre d'Esculape**. Trois espèces à enjeu faible sont également présentes et peuvent réaliser l'entièreté de leur cycle biologique sur la zone d'étude : **Le Lézard des murailles**, **le Lézard à deux raies** et la **Tarente de Maurétanie**.



Oiseaux

Concernant les oiseaux, ont été avérées une espèce à enjeu local de conservation fort, le **Circaète Jean-le-Blanc**, une espèce à enjeu modéré, le **Petit duc scops** et une espèce à enjeu local de conservation faible, la **Fauvette passerinette**. Ces espèces utilisent la zone d'étude essentiellement pour leurs recherches alimentaires concernant les enjeux fort et modéré, et possiblement pour leur cycle de vie pour les espèces à enjeu local de conservation faible.



Mammifères

Un total de **7 autres espèces à enjeu notable a été** avéré, parmi lesquelles on retrouve deux espèces à ELC modéré, la **Noctule de Leisler** et le **Murin de Natterer**, et quatre espèces à enjeu local de conservation faible, la **Pipistrelle commune**, la **Pipistrelle de Kulh**, l'**Oreillard gris**, la **Vespère de Savi**.

Par ailleurs, une espèce à enjeu local de conservation faible et protégée à savoir le **Hérisson d'Europe** est signalée sur la commune de Rocbaron et est susceptible de fréquenter la zone d'étude.

5. INCIDENCES DU PROJET SUR LE RESEAU NATURA 2000 LOCAL

Seuls les habitats (DH1) et espèces (DH2/DO1/EMR) susceptibles de subir une atteinte et dont leur représentativité est évaluée comme significative (cotation A, B ou C), sont ici pris en compte.

1.12. Destruction ou détérioration des habitats naturels ou des habitats d'espèces Natura 2000 du site évalué

Au regard de la faible superficie de la zone d'étude, de sa situation en périphérie immédiate d'une zone d'habitations et de l'homogénéité des habitats naturels, la zone d'étude ne présente que très peu d'intérêt pour les populations des chauves-souris du site Natura 2000, qui se trouve à environ 7,8 km au sud, hormis pour la Barbastelle d'Europe de manière anecdotique et marginale. De plus, en ce qui concerne le Damier de la Succise, la distance est trop importante pour établir un lien écologique entre la population du site et celle de la zone d'étude.

Nom du site	Habitat évalué	Espèce associée	Nature de l'atteinte	Niveau de l'atteinte	Commentaire
ZSC FR9301608 « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières »	Chênaie verte - 9340	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Destruction d'habitat d'espèce	Très faible	La population ayant servi à désigner le site utilise de manière marginale l'habitat qui est bien représenté au niveau local.

1.13. Destruction ou perturbation des espèces Natura 2000 du site évalué

Sept espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats sont à prendre en considération dans la présente évaluation. Cependant, la distance entre la zone d'étude et le site Natura 2000 étant grande, les liens populationnels sont considérés comme faibles à très faibles engendrant une atteinte nulle à très faible sur les populations ayant justifié la désignation de la **ZSC FR9301608 « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières »**.

Nom du site	Espèce évaluée	Nature de l'atteinte	Niveau de l'atteinte	Commentaire
ZSC FR9301608 « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières »	Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Perte d'habitat d'espèce, perturbation	Nul	Liens écologiques faibles à très faibles avec les populations ayant justifié la désignation du site
	Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Perte d'habitat d'alimentation, altération de corridor de déplacement	Très faible	
	Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Perte d'habitat d'alimentation, altération de corridor de déplacement	Très faible	
	Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	Perte d'habitat d'alimentation, altération de corridor de déplacement	Très faible	
	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Perte d'habitat d'alimentation, altération de corridor de déplacement, dérangement voire destruction d'individu isolé en gîte	Très faible	

	Minioptère de Schreibers <i>(Miniopterus schreibersii)</i>	Perte d'habitat d'alimentation, altération de corridor de déplacement	Très faible	
	Grand Murin <i>(Myotis myotis)</i>	Perte d'habitat d'alimentation, altération de corridor de déplacement	Très faible	

1.14. Destruction ou perturbation des autres espèces importantes de faune et de flore du site Natura 2000 évalué

Aucune autre espèce à enjeu n'est présente dans la catégorie autres espèces du FSD.

1.15. Destruction ou perturbation des autres espèces à enjeu avérées

Au sein de la zone d'étude six espèces à enjeu local de conservation notable sont présentes et sont susceptibles de subir essentiellement des perturbations et potentiellement des destructions. Il s'agit de la Zygène cendrée, du Lézard des murailles, du Lézard à deux raies, de la Fauvette passerinette, de la Pipistrelle de Kuhl et du Vespère de Savi. Cependant ces perturbations et ou destructions potentielles peuvent être nettement limitées par la mise en place d'une mesure d'adaptation des travaux au calendrier écologique (cf. : « Recommandations » ci-après).

1.16. Altération des continuités et des fonctionnalités écologiques

La zone d'étude étant en continuité directe avec une zone d'habitations et enclavée dans un lacet routier, l'altération des continuités et des fonctionnalités écologiques est considérée comme très faible.

6. RECOMMANDATIONS

6.1. Adaptation du calendrier des travaux

Afin de réduire le risque d'impact sur les populations locales des espèces concernées, il est recommandé que les abattages aient lieu entre octobre et février (si l'évitement n'est pas possible) en dehors des périodes de sensibilités des dites espèces. Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous

Réalisation de la libération des emprises	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
Mammifères	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→
Insectes	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→
Reptiles	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→
Oiseaux	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→	←→

6.2. Création et entretien des zones débroussaillées (DFCI) en accord avec les enjeux écologiques

Cette mesure permettra de réduire les impacts du débroussaillage sur la flore et la petite faune des milieux ouverts à semi-ouverts.

Le poste va être entouré par une bande débroussaillée jouant un rôle de « coupe-feu » pour protéger les installations. Une limitation des perturbations du projet doit être mise en place pour préserver les espèces à enjeux localisées au sein de ces futures zones débroussaillées.

En règle générale, cet entretien régulier (souvent annuel) n'est pas orienté vers la conservation d'enjeux écologiques, et peut induire un impact direct sur certains habitats et espèces. Ainsi, une mesure spécifique peut être apportée afin d'en réduire significativement l'impact.

La mise en place et l'entretien de ces bandes DFCI devront être réalisés en accord avec les sensibilités écologiques des espèces recensées :

- Une réflexion sur le maintien de certains arbustes voire arbres devra être engagée. En effet, la préservation de certains bosquets plus ou moins isolés n'est pas réhabilitaire avec la mise en place de la DFCI. Il s'agira d'effectuer un débroussaillage sélectif et alvéolaire ;
- L'entretien régulier de la bande DFCI devra, quant à lui, être réalisé manuellement à l'aide de moyens légers d'intervention au plus tôt dans la saison hivernale, en évitant la période printanière et estivale, de façon à ne pas détruire les espèces présentes dans les zones ouvertes.

Débroussaillage de type alvéolaire et sélectif

Ce type de débroussaillage permet de conserver à l'intérieur de la bande DFCI des îlots de végétation (pelouses, garrigue basse, arbustes, arbres) qui constitueront autant de refuges pour la flore et la faune, grâce notamment à la multiplication des effets de lisière. Les alvéoles seront bien entendu en grande partie calquées sur les stations à enjeu de conservation. Elles devront donc être définies en présence de l'expert écologue et faire l'objet d'un marquage.

Préconisations techniques de la mise en place de la mesure

Un débroussaillage n'implique pas une destruction totale de toute la végétation. En effet, les arbres et arbustes créent une rugosité du paysage qui ralentit la vitesse du vent, et par conséquent créent des zones abritées pour la petite faune, aussi la strate arbustive peut être en partie conservée.

Des tâches de quelques mètres carrés (5 à 10 m²) peuvent parfois être suffisantes pour extraire du débroussaillage de petits îlots de végétation ligneuse représentant un enjeu de conservation ou des zones refuges.

Le débroussaillage conduit sous forme **alvéolaire** permet en outre d'effectuer un choix entre différentes zones de la strate arbustive. Le débroussaillage devient alors **sélectif** et peut, dans notre cas, permettre une approche fine de génie écologique pour limiter l'impact sur les habitats et sur les espèces sensibles.

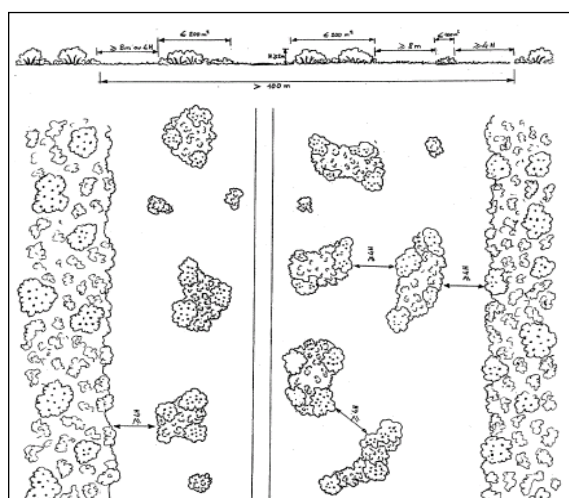


Illustration du traitement de la strate arbustive par le débroussaillage alvéolaire

JL. GUITON & L. KMIEC - ONF, 2000

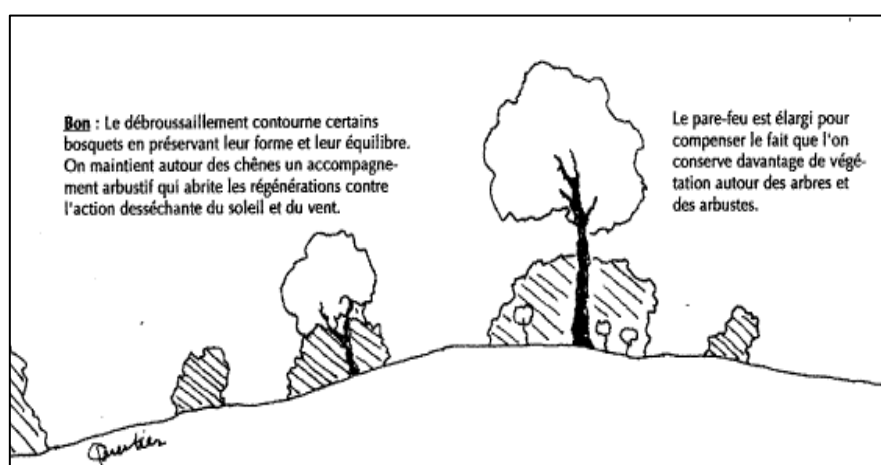


Illustration de la préservation de bosquets d'arbres et d'arbustes lors d'opérations de débroussaillage

P. QUERTIER - ONF, 2000

Les abords de l'emprise du projet doivent faire l'objet d'un entretien réglementaire, dans le cadre de la DFCI. Or, la « bande de 10 m » autour des pistes et la « bande de 50 m » autour des installations industrielles interceptent en particulier des stations de la faune protégées. Afin d'éviter toute destruction d'individus, le débroussaillage devra impérativement être effectué à l'automne ou au début de l'hiver, soit dans la fenêtre précise d'octobre à fin janvier. Dans ces conditions, la DFCI bien conduite pourrait favoriser la dynamique des végétaux liés aux milieux ouverts et le maintien ou la recolonisation par les insectes et autre petite faune qui y sont associés.

6.1. Défavorabilisation écologique (cailloux et bois Seps strié)

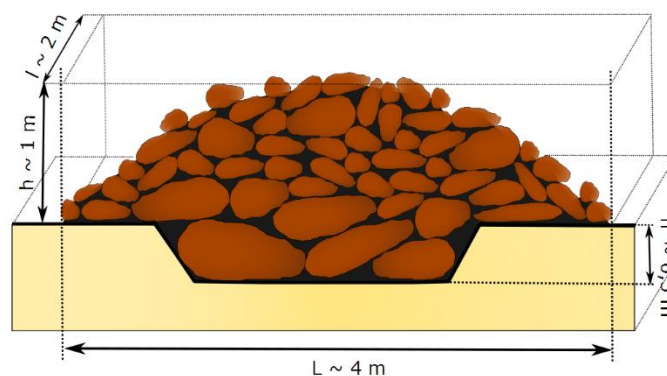
Afin de réduire l'impact du projet sur les reptiles, notamment sur le Seps strié, il est conseillé de réaliser une défavorabilisation écologique de la zone d'étude, préalable à tous travaux. Celle-ci consiste à retirer tout objet posé au sol (pierres, souches, débris...) pouvant servir de refuge à la petite faune. Cette opération devra être effectuée hors période d'activité principale, l'idéal étant juste avant l'hivernation à savoir entre septembre et octobre. Le compromis étant de réaliser cette action juste avant le début des travaux afin d'éviter que de potentiels individus ne recolonisent la zone d'emprise, mais également, afin de laisser une

opportunité de fuite aux individus encore mobiles à cette période lors des travaux (septembre - octobre). Le Seps strié peut en effet utiliser des gîtes inaccessibles pour l'expert (comme des anfractuosités dans le sol par exemple) lors de la défavorabilisation.

6.2. Création de gîtes pour l'herpétofaune

Dans le but de créer ou de recréer des habitats favorables au développement des jeunes individus aux espèces du cortège herpétologique, des amoncellements de matériaux peuvent être formés de façon à constituer des pierriers artificiels dans lesquels les jeunes individus pourront se réfugier sans être inquiétés par les individus adultes. Cette structure de gîte doit respecter deux conditions :

- dimensions approximatives (L x l x h) : 4m x 2m x 1m, conformément au schéma ci-après ;
- particularités de conception : creusement au préalable d'un « trou » dans le sol d'environ 50 cm (superficie : 2 m x 2 m) de profondeur destiné à accueillir les pierres ou blocs rocheux les plus imposants (a minima de dimensions 40 cm x 40 cm x 40 cm) et dont la fonction est de favoriser la création de gîtes vitaux dits « primaires ». Ces derniers seront ensuite recouverts de pierres ou blocs rocheux à disposition de moindre dimension.



Représentation schématique d'un « pierrier » en faveur des reptiles



Exemple de gîte « artificiel » favorable au développement des reptiles

V. FRADET, 01/09/2016, Besse sur Issole (83)

Une dizaine de gîtes pourra ainsi être créée dans le périmètre des OLD sur environ 2.24 ha.

PRÉCONISATION - CRÉATION DE GÎTES POUR L'HERPÉTOFAUNE

Projet de création d'un poste électrique 225 000/20 000 volts - Rocbaron (83)



Carte 8 : Préconisation Création de gîte pour l'Herpétofaune

6.3. Respect des emprises du projet – Balisage de l'emprise du projet et des pistes d'accès pour éviter toute destruction accidentelle d'individus d'espèces patrimoniales

Afin d'éviter d'impacter les espaces naturels situés en dehors de l'emprise stricte du projet, un balisage visible devra être installé sur toute la périphérie de la zone d'emprise. Les opérations de dégagement d'emprises (débroussaillage et abattage) seront limitées aux zones strictement nécessaires aux travaux.

Cette mesure vise à limiter fortement les risques de destruction d'individus d'espèces patrimoniales, liées à la circulation des engins de chantier.

Il convient de restreindre les impacts du chantier strictement à la zone d'emprise et aux pistes d'accès existants afin d'éviter tout empiètement (accidentel ou non) des engins de chantier, des dépôts et d'autres sur les zones limitrophes, présentant des habitats pour les espèces visées.

Cette mesure vise donc principalement à protéger l'habitat et les individus des espèces, hors zone d'emprise, de tout risque de destruction accidentelle. En revanche cette mesure ne permettra pas de conserver les habitats dans l'emprise ni de diminuer le risque de destruction vis-à-vis des individus, présents dans la zone d'emprise.

L'ensemble du tracé de l'emprise du chantier et des pistes d'accès sera clôturé par des grillages de protection de chantier soutenus par des piquets lanternes.

Cette mesure interviendra en amont de la mise en place du chantier.

Une fois le chantier démarré, il convient éventuellement de renforcer le grillage installé par la mise en place, coté chantier, de dispositifs (blocs ou autres) empêchant toute sortie accidentelle d'engins de la zone d'emprise (cf. photo ci-dessous).

La mise en place de ce grillage incombe à l'équipe du chantier qui sera cependant encadrée par un écologue tout au long de la mise en place de celui-ci.

Une sensibilisation préalable, quant au respect de ces zones d'évitement, de l'équipe du chantier par un écologue sera nécessaire. De même, un audit régulier, tout au long de la phase de chantier, devra veiller sur le respect des balisages. Le maintien d'un support de vie pour les insectes, nourriture de base des espèces animales occupant les lisières.



Exemple de mise en place d'un balisage de stations d'espèce patrimoniale et d'un dispositif prévenant contre la sortie accidentelle d'engins de la zone d'emprise

P. VARESE, 19/07/2012, Castagniers (06)

6.4. Récupération et déplacement des terres de surface

L'objectif de cette préconisation est de minimiser l'impact sur l'habitat d'espèce du Damier de la Succise en préservant la banque de graines présente dans la couche superficielle du sol (environ 0.05 ha) et notamment en maintenant la plante hôte de ce papillon, la Céphalaire blanches.

La période d'intervention idéale pour ce déplacement des terres de surfaces se trouve entre **novembre et fin février** (hivernation ou dormance des espèces).

Il est donc conseillé de prélever la terre de surface (environ 30 cm), la mettre de côté durant le décaissement plus profond de l'emprise du chantier et enfin de régaler cette terre de surface sur les talus ou terre extraite à proximité immédiate.

7. CONCLUSION SUR LES INCIDENCES

Au regard des résultats des visites de terrain et des analyses des données, le projet ne portera pas d'atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000 ayant justifié la désignation du site Natura 2000 considéré.

Ainsi, le projet de création d'un poste électrique 225 000/20 000 volts au sein de la commune de Rocbaron a une incidence non notable dommageable sur la ZSC FR9301608 « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières ».